

Gérer le risque parasitaire

Les zones humides sont des lieux propices au parasitisme :

l'humidité favorise le développement et la survie des strongles, et est un facteur indispensable pour le cycle de la Grande Douve.

Certaines molécules chimiques de synthèse conservent tout ou partie de leurs propriétés biocides dans les bouses et l'urine et représentent un danger pour la microfaune des écosystèmes prairiaux, notamment les coléoptères coprophages et les abeilles.

Des techniques alternatives ou complémentaires existent :

- Mettre en défens des zones trop humides
- Privilégier des points d'abreuvement hors zones humides
- Limiter le chargement pour limiter les contaminations
- Réaliser des coupures sanitaires entre les périodes de pâturage d'au moins 3 semaines
- Favoriser l'immunité en privilégiant l'aromathérapie ou la phytothérapie
- Alternier fauche et pâturage



Mise en défens

Pour aller plus loin

- CEN Auvergne, ↘ Zones humides et pâturage : les bonnes pratiques, 2021
- CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes, ↘ Charte de bonnes pratiques agricoles en zones humides, 2018
- MTES, ↘ Référentiel de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides, 2020
- Chambre d'agriculture du Finistère, ↘ Fiche technique : le parasitisme des bovins en zones humides, 2014

Contacts

- + Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne (service environnement) : 04 70 47 67 20 - accueil@ccspsl.fr
- + SMAD des Combrailles : 04 73 85 82 05 smadc@combrailles.com
- + Chambre d'Agriculture de l'Allier : 04 70 48 42 42 - cda@allier.chambagri.fr
- + Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme : 04 73 44 45 46 contact@puy-de-dome.chambagri.fr

Fiche rédigée en partenariat avec les DDT 63 et 03, l'OFB, l'ONF, le CRPF, les Chambres d'Agriculture 63 et 03, le CBNMC, les CEN Auvergne et Allier, les Fédérations de pêche 63 et 03, les Fédérations des chasseurs 63 et 03, le PNR des Volcans d'Auvergne, le SMAD des Combrailles et la Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne.

Structure porteuse



2, quai du Fort Alleaume - CS 55708
45057 - ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

Partenaire financier



www.sage-sioule.fr

Animatrice · Céline BOISSON · celine.boisson@eptb-loire.fr
Maison des services · 21 allée du chemin de fer · 03450 EBREUIL
07 50 67 41 75 · 04 15 91 00 00

SAGE Sioule



LE PATURAGE EN ZONES HUMIDES

sur le bassin de la Sioule et ses affluents

Pâturage d'une zone humide en tête de bassin de la Bouble

Conception graphique : www.goodby.fr - Crédits photos : @EFLoire - SMADC - Édition 2021

Rien de plus efficace qu'une tondeuse à 4 pattes !



Certes moins productives, les prairies humides constituent une ressource fourragère intéressante et complémentaire car plus tardive et plus résistante en période de sécheresse.

En pâturant les milieux humides, les bêtes rendent de **multiples services** :

- Lutte contre la fermeture du milieu.
- Maintien d'une ressource fourragère tout en sélectionnant les plantes adaptées (graminées).
- Maintien une hétérogénéité floristique.
- Contrôle du développement des ligneux.

Il arrive qu'elles induisent **quelques inconvénients** :

- Les refus de pâturage peuvent devenir gênants et envahir peu à peu la parcelle.
- En cas de surpâturage, elles peuvent abîmer le sol et induire un tassement localisé.
- Des problèmes d'eutrophisation peuvent se développer sur les zones de stationnement.
- Le risque parasitaire est accru.



Toutes les races peuvent pâturer en zones humides



Molinie bleue

Observer pour mieux décider !



Mieux observer la météo, les plantes qui se développent et l'état des sols permet de mieux **adapter les durées de pâturage et le taux de chargement.**

Le développement de la molinie en touradons indique que la pression de pâturage est trop faible, contrairement au jonc diffus ou à la renoncule rampante qui témoignent d'un surpâturage et d'une compaction des sols.

Les zones trop mouillées, où la portance du sol est trop faible pour les bêtes, seront **mises en défens temporairement** par des clôtures amovibles afin qu'elles puissent être ouvertes au pâturage dès que les conditions le permettent.



Jonc diffus



Chargement faible à modéré compris entre 0,25 et 1 UGB/ha



Jonc glauque

JONC ACUTIFLORE : tige creuses et cloisonnées (perceptible au toucher ou visible en ouvrant la feuille), inflorescence en haut de la tige, ne forme pas de touffe dense. Appétent

JONC GLAUQUE : tiges striées vert glauque, moelle interne discontinue et cloisonnée, en touffes

JONC DIFFUS : tiges lisses à moelle continue, inflorescence placée dans le tiers supérieur de la tige, en **touffes** denses. Appétent en début de saison.

Gérer les refus et les ligneux



Différents types de pâturage sont possibles en fonction du degré d'humidité des parcelles :



Broyage

- **Pâturage saisonnier traditionnel** pour profiter du fourrage avant les regains (juin-septembre en 1 ou plusieurs séjours). Il est parfois nécessaire de le coupler avec de la fauche ou du broyage pour limiter les refus.
- **Pâturage annuel et tournant** pour limiter les refus en broutant les jeunes pousses de joncs diffus ou glauques notamment (dès avril-mai jusqu'en fin d'automne).

Le chargement devant tenir compte du risque de surpâturage/piétinement, la pression des animaux peut être insuffisante pour **gérer la dynamique des ligneux** et nécessiter des interventions manuelles ou mécaniques régulières.

Afin de réduire la fréquence des interventions, il est inutile d'ouvrir des zones trop grandes que le pâturage ne pourra pas gérer : mieux vaut contenir un bosquet que des rejets parsemés, sans oublier que les arbres et arbustes forment des abris pour les troupeaux.



Prairie à jonc diffus

Attention à la portance du sol pour préserver le bien-être animal et la zone humide

